

PRÉFACE : *De la marge à la marche*

Ce livret est l'histoire de la marche des personnes sans abri vers leur dignité, au moment où elles ont décidé de se relever, de prendre leur destin en main en vue de récupérer leurs droits.

Si en Belgique, la loi organique des CPAS de 1976 garantit à tous une vie « *conforme à la dignité humaine* », elle ne s'appliquait pas il y a une trentaine d'années aux personnes sans domicile, même si elles étaient Belges ou étrangères en séjour légal. Pour elles, l'espoir d'être un citoyen comme un autre n'a émergé que lorsque la loi sur le vagabondage a été abolie en 1993. Ces personnes pouvaient ainsi avoir des droits identiques à tous les Belges.

Mais la déception fut de taille dès le moment où les personnes sans domicile constatèrent que pour cela, il fallait d'abord disposer d'un « logement personnel » sur le territoire d'une commune !

C'est ainsi qu'a débuté la lutte pour *l'adresse de référence* et pour obtenir son application concrète : une véritable croisade dans les rues de Bruxelles, avant de s'étendre à toute la Belgique. Ce mouvement s'est organisé avec des moyens d'action et une méthode inédits tels qu'expliqués dans ce livret.

Cette marche s'est inscrite dans un contexte socio-politique dans lequel le Front commun des SDF a pris sa place.

Dans les années 1990, la crise de confiance du citoyen envers les responsables politiques a conduit à mettre en place une « *démocratie participative* »¹. C'est ainsi que les *Compagnons du Partage* (devenus par après le *Front Commun des SDF*) ont profité de ce contexte favorable après des années de lutte.

En 1992, le Gouvernement fédéral décide de consulter les personnes qui vivent dans la pauvreté dans le but de lutter plus efficacement contre celle-ci. Il confie la rédaction d'un Rapport général sur la pauvreté aux associations qui défendent les personnes pauvres et aux CPAS. En Région bruxelloise, le principe de *participation* et le cadre légal sont également mis en place et les personnes *concernées* peuvent théoriquement participer à une Table ronde qui débat des mesures politiques à prendre pour lutter contre la pauvreté².

Lors du rapport 2000 sur l'état de la pauvreté, la rencontre avec le Front commun des SDF ouvre la voie à de nouveaux contacts. Les associations de personnes défavorisées³ sont invitées par le service d'étude de la

¹ Il y a beaucoup à dire sur l'évolution de cette longue marche et beaucoup à lire dans les écrits, les études, les rapports. Le lecteur trouvera toutes les références sur les sites belges, régionaux et européens de lutte contre la pauvreté.

² Ordonnance 11 juillet 1991 visant à l'élaboration annuelle d'un rapport sur l'état de la pauvreté en Région Bruxelloise.

³ Le Front commun des Sans domicile fixe, le Comité des citoyens sans emploi d'Ixelles, l'Union des locataires de Koekelberg, le Collectif Droits et Respect de Molenbeek, le Comité de défense des citoyens de la ville de Bruxelles, le Comité des minimexés d'Anderlecht, le Collectif Solidarité contre l'exclusion: emploi et revenus pour tous.

Commission communautaire commune⁴ à s'exprimer - tout comme les services sociaux - sur les difficultés rencontrées et sur l'exercice de leurs droits. Elles participent à l'écriture d'un chapitre du rapport 2000 *Devenir partenaires pour une société plus digne*, ainsi qu'au débat qui y fait suite au Parlement bruxellois le 10 mai 2001.

En 2010, lors du rapport thématique « *Vivre sans chez soi à Bruxelles* », les participants de la Table ronde choisissent de débattre de l'évaluation des mesures prises, d'en faire le bilan et d'en tirer les conclusions. Des recommandations parlementaires y font suite. Qui s'en souvient ? Pas même les acteurs/participants/auteurs...⁵.

Où en est-on aujourd'hui ?

Première constatation : le nombre de Bruxellois qui vivent dans des conditions très difficiles augmente⁶. Personne ne peut prétendre être dans l'ignorance du vécu des personnes les plus pauvres.

Si des lieux de parole et des organes d'avis ont aujourd'hui une existence légale, il est important de préciser qu'aucune lutte n'est acquise **uniquement** par

⁴ L'Observatoire de la santé et du social, en charge de l'élaboration du rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté depuis 1999, est le service d'étude de la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et dépend du Collège réuni (5 ministres bruxellois chargés de l'aide aux personnes et de la santé).

⁵ L'observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles a édité l'état du suivi des recommandations de lutte contre la pauvreté en 2006 et 2013.

⁶ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2017). Baromètre social 2017. Bruxelles : Commission communautaire commune

l'existence de principes, ni même d'une prise de décision politique régionale⁷. En effet, les responsables politiques d'aujourd'hui ne sont pas ceux de demain⁸. Tout peut être remis en question, tout est lié aux orientations politiques et à l'implication des personnes qui détiennent le pouvoir.

La pugnacité du Front commun des SDF a porté ses fruits car il est porté par les personnes concernées et est centré sur un seul but : toutes les personnes qualifiées de « sans » qu'elles soient sans domicile Belges ou étrangères en séjour légal. Si aujourd'hui beaucoup de « sans toit » bénéficient de l'aide des travailleurs de rue pour obtenir leurs droits, il n'en n'est pas de même pour les personnes « sans domiciliation » et qui sont hébergées provisoirement des chez amis. De plus la mobilisation continue car elles doivent lutter non plus pour de nouveaux acquis, mais simplement pour les conserver⁹. Depuis plusieurs années en effet, la personne en difficulté n'est plus seulement une personne à soutenir dans ses capacités, mais trop souvent, une personne suspectée de profiter du système social : *présumée coupable*.

Annette Perdaens, ancienne directrice de l'Observatoire de la Santé
et du Social de la Région de Bruxelles-Capitale
Mai 2018

⁷ Des dispositions purement bruxelloises ne peuvent mettre fin à elles seules à la pauvreté des Bruxellois. Les personnes défavorisées sont touchées de plein fouet par la mondialisation.

⁸ L'ordonnance réformant le secteur de l'aide aux sans-abris vient d'être votée au Parlement bruxellois en mai 2018

⁹ Lire à ce propos le cahier thématique du rapport sur l'état de la pauvreté 2016 « Aperçus du non-recours aux droits et la sous-protection sociale en Région bruxelloise ». Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2016). Bruxelles : Commission communautaire commune.

CHAPITRE I : SITUATION DU SANS ABRISME AVANT 1992

I. Répression de la mendicité et du vagabondage

A. Dépôts de mendicité

De tous temps, les exclus de la société ont été considérés non seulement comme suspects, mais surtout comme responsables de leur malheur. Napoléon va plus loin encore en criminalisant cette partie de la population et en créant les célèbres **dépôts de mendicité** pour les «vagabonds» : *les gens sans aveu sont ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyens de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier, ni profession.* Cela se trouve dans le Code pénal français en 1810 et sont concernés : les *vagabonds*, mendiants et prostituées. Les *reclus* pouvaient sortir au bout d'un an, après avoir fait l'objet d'un redressement moral et avoir été *rendus habiles à gagner leur vie de leurs mains*.

À la frontière entre hospice et prison, *les dépôts de mendicité* étaient considérés comme une des institutions de lutte contre la pauvreté au XIX^e siècle. La Belgique occupée par les forces françaises n'échappe évidemment pas à ces dispositions et après son indépendance, elle vote en 1891 une loi pour la répression du vagabondage et de la mendicité, remaniée plusieurs fois jusqu'en 1971. Les centres de St Hubert, Merksplas et Wortel sont progressivement créés, ils hébergent près de 500 personnes pour toute la Belgique.

B. Abrogation de la loi de la répression du vagabondage et mendicité

Après la guerre 40-45, les mentalités commencent tout doucement à évoluer et on se rend compte que la pauvreté n'est pas la conséquence d'erreurs personnelles. La crise économique d'avant la guerre avait démontré en effet que toute une partie de la population était victime d'un système économique qui permettait à certains de gagner plus au détriment d'autres, et de laisser ainsi une partie de la population sur le carreau. C'est ainsi que les C.A.P. (Commission d'Assistance Publique, ancêtre des CPAS), qui avaient été créées en 1925 *pour soulager et prévenir la misère* ont maintenant comme mission de faire en sorte que le droit à *vivre une vie conforme à la dignité humaine* inscrite dans la Constitution soit respectée. Mais ce n'est qu'en 1975 que le droit à un minimum d'existence (Minimex) est enfin créé¹⁰.

Suite aux efforts principalement du Mouvement ATD Quart Monde durant les années '80 - '90 et par après¹¹, le Gouvernement belge se propose enfin en 1992 d'abroger la loi pénalisant le vagabondage. Pour faire pression, la

¹⁰ Avec une économie de plus en plus libérale, ce droit à mener une existence digne se transforme en outil de « réinsertion sociale » en 2002 avec le ministre Vande Lanote. Le célèbre RIS (Revenu d'insertion sociale) n'est accordé que si vous pouvez prouver que vous cherchez, non pas à vivre dignement, mais à trouver un travail, même pas bénévole, mais un travail rémunéré qui sera taxé. Aujourd'hui, le politique avait voulu encore aller plus loin en imposant un *Service Communautaire* (travail bénévole pratiquement obligatoire). Heureusement cette disposition a été déclarée illégale en juillet 2018.

¹¹ *Rue des Droits de l'Homme*, le livre de Georges de Kerchove aux éditions Quart Monde décrit merveilleusement bien le lent redressement de celles et ceux considérés comme *vagabonds*, ainsi que leur lutte pour se faire respecter comme personnes humaine et comme citoyen qui a des droits.

Ligue des Droits de l'homme et des Associations proches des SDF organisent à l'occasion du centenaire de la signature en 1992 de cette loi criminalisant le vagabondage, une « **nuit à la rue** » sur la Place de La Monnaie à Bruxelles.

Finalement la loi sera votée en 1993 et les centres de rétention fermés progressivement. Dans la foulée, Laurette Onkelinx fait voter une loi permettant en plus de réquisitionner les immeubles vides¹². Pour les administratifs, les personnes politiques et bien des associations, le problème des sans abri semble résolu car ils sont enfin reconnus comme citoyens à part entière.

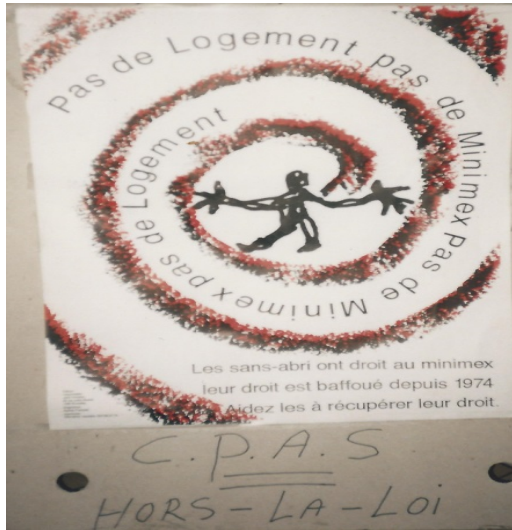
C. Oui mais, pas de domicile = pas de minimex ni aucun droit

Comme bien souvent évidemment, faute de connaissance réelle du monde de la rue, ces *qui ne sont plus vagabonds* et qui s'étaient réjouis de pouvoir enfin circuler librement et bénéficier de leur revenu de chômage, de pension, d'allocation d'handicapé ou simplement du minimex doivent déchanter. Pas de domicile = sans revenus = sans logement = sans domicile = sans revenus = sans logement....

12 Sur requête motivée du président du conseil de l'aide sociale, le bourgmestre dispose à partir de la mise en demeure du propriétaire d'un droit de réquisition de tout immeuble abandonné depuis plus de six mois, afin de le mettre à la disposition de personnes sans abri. Le droit de réquisition ne peut s'exercer que dans un délai de 6 mois prenant cours à dater de l'avertissement adressé par le bourgmestre au propriétaire et moyennant un juste dédommagement.

En effet, la Belgique a toujours conservé une loi napoléonienne qui oblige chaque citoyen à être légalement domicilié quelque part (afin de le trouver en cas de délit) et donc, sans domiciliation vérifiée par la police, vous n'existez plus et n'avez plus aucun droit même pas de mutuelle, d'allocations d'invalidité ou la pension. Sans une carte d'identité valable, avec une adresse en ordre, *je suis comme un chien sans collier* me confiait un ami.

C'est l'étincelle qui a déclenché une véritable guerre menée au début par une trentaine de Belges dormant à la gare du Nord à Bruxelles vite rejoints par d'autres groupes de Namur, Charleroi, Mons et Liège et finalement après 2 ans, par des groupes flamands. Une lutte de David contre Goliath¹³ pour récupérer ses droits de citoyen malgré l'absence de logement privé. C'est ce qui inspirera José de créer un magnifique poster imprimé à 1.000 exemplaires représentant un cercle vicieux : sans



Pas de logement = pas de minimex = pas de domicile = pas de minimex = pas de logement.....
CPAS HORS-LA-LOI

¹³ Une lutte en parallèle avec le Mouvement Quart Monde, mais sans aucune concertation.

CHAPITRE II.

COMPAGNONS DU PARTAGE - CROISADE DES SDF DEVANT LES CPAS - CHÂTEAU DE LA SOLITUDE

Beaucoup se demandent comment une sorte de syndicat national de sdf a pu naître en Belgique et a pu jouer un tel rôle dans la réintégration de ces personnes et leur réhabilitation aux yeux de la population alors qu'il n'était même pas constitué en asbl. C'est l'Histoire de la Lutte qui a créé ce Front et lui a donné crédibilité. Hommage ici est fait aux nombreux compagnons et compagnes de la rue ayant participé à cette lutte, dont beaucoup aujourd'hui on rejoint leur domicile définitif.

Révolte à Bruxelles, campement devant le CPAS de Bruxelles

L'hiver 92-93 est rude, et à Bruxelles, les gares deviennent des lieux de refuge pour ces **Sans Papiers 100% belges**. À la gare du Nord, une bonne trentaine de personnes dorment sur des matelas sans être trop inquiétées parce qu'elles s'organisent pour qu'il y règne un minimum d'ordre et de propreté. Des amis viennent leur rendre visite.

Parmi ceux-ci, **Alain Siénart**, ancien chauffeur à l'Orbem, et ancien SDF (2 mois dans sa voiture avec sa femme et deux enfants !). Il a en mains le texte de la Ministre Onkelinx, dont il fait des copies et accompagne des amis SDF au CPAS pour obtenir le minimex : peine perdue, c'est chaque fois un refus catégorique, car la personne n'a pas de domicile.

Avec son ami **José** Paradès (dit *Speedy*), ils contactent un propriétaire qui rédige une lettre pour dire qu'il est d'accord de donner un appartement en location, pour que la personne soit domiciliée, mais à condition que le CPAS avance l'argent de la garantie locative, comme le veut la loi.

C'est à cette occasion qu'apparaît pour la première fois le nom de ***Compagnons du Partage*** sur une lettre officielle adressée au CPAS de Bruxelles, accompagnée de la lettre du propriétaire et des photos du logement. *Tu ajoutes que c'est une ASBL publiée au Moniteur sous le numéro que tu veux, car ainsi le CPAS y fera attention même si c'est faux !* Et malgré cela, c'est une nouvelle frustration : refus du CPAS car... pas de carte d'identité valable.

C'est ce refus qui déclenche la guerre contre les CPAS qui sont déclarés *illégaux*¹⁴ par les SDF, puisqu'ils ne respectent pas la décision du Ministre. Nous sommes au mois d'août 1993, les Compagnons du Partage ne veulent pas quitter le bureau du CPAS à la rue Haute. La police intervient, les fait sortir, et Alain, Speedy, Patoche, Freddy et quelques autres s'installent calmement sur le vaste trottoir devant le CPAS de la rue Haute à Bruxelles, toute la soirée et la nuit.

Il fait bon, des passants étonnés discutent avec eux et les approuvent, car plusieurs avaient été dans la même situation. Ils apportent des matelas, des couvertures, du café, de la nourriture. Vers 23h ils appellent RTL qui se

¹⁴ Ce n'est que plus tard que nous comprendrons que les CPAS ne faisaient que suivre leur règlement d'ordre intérieur et la loi les concernant, et qu'il fallait donc remonter plus haut.

déplace pour les filmer et les interviewer. Leurs explications sont claires et ils ont même des photocopies des passages de la loi qui dit que les CPAS doivent les aider. Ils refusent de quitter les lieux tant que ceux-ci n'obéissent pas à cette loi. Le lendemain, la TV relate leur action qui est ainsi connue dans toute la région francophone.

Coordination Wallonie-Bruxelles

Cette information a alerté d'autres groupes de SDF, notamment **Solidarités Nouvelles** à Charleroi qui a une antenne à Liège et à Mons, et **LST** à Namur. Ils viennent leur rendre visite et comprennent vite qu'ils sont sur la même longueur d'onde. *Avez-vous rencontré le président du CPAS* demande **Paul Trigalet**. *Ils ne veulent pas nous recevoir* répondent les Compagnons. *Très bien, on reviendra plus tard en force et il nous recevra, mais pour cela, il faut absolument que nous préparions une conférence de presse qui obligera le CPAS à nous recevoir.*



Deux grandes tentes de 12 personnes avec les revendications

La semaine suivant, les groupes se retrouvent pour préparer l'action et décider d'une date : ne prendront la parole que les personnes concernées l'annonce à la presse pour la semaine suivante est alléchante : **Conférence de presse suivie d'une action**. Rien de mieux pour attirer les mouches !

La semaine suivante les militants de Liège, Namur, Charleroi retrouvent les Compagnons et la presse dans un café proche du CPAS. Deux sans abri expliquent clairement leur situation, ils ont bien préparé leur petit discours et la presse semble avoir bien compris leur situation. L'action qui suivit était très simple : *allez les gars, on va rencontrer le président du CPAS - Mais vous n'avez pas de rendez-vous, questionne la presse - Non, mais on entrera quand même !*

Et de fait, à midi trente, heure de pause, un habitué signale au parlophone qu'il a rendez-vous avec X son assistante sociale, la porte s'ouvre et on s'engouffre à une dizaine à l'intérieur : direction les étages. La presse est restée à l'extérieur, mais l'action a été bien relayée dans les médias. On s'engouffre dans une pièce et on déballe nos sandwiches et le thermos afin de bien montrer aux employés que nous ne sommes pas violents mais patients : *nous savons que le Président ne peut nous rencontrer sur l'heure, mais nous avons le temps, on l'attend.*

Finalement un responsable vient carnet et Bic à la main et demande ce que nous voulons. Il écoute attentivement nos réclamations, il sort un moment, puis revient pour nous fixer un rendez-vous dans deux semaines avec le Président : c'est gagné ! Mais cette rencontre tant attendue ne débouchera sur rien, car le CPAS nous expliquera qu'ils obéissent aux lois, il faut voir le

président des CPAS de Bruxelles, l'Union des Villes et Communes et probablement des ministres : le début d'un long pèlerinage.

Ce scénario se répétera régulièrement au cours des années : préparation entre nous d'une rencontre avec des autorités concernées (CPAS, Union des Villes et Communes, bourgmestres, ministres....), conférence de presse dans un café proche du lieu, suivie d'une action. C'est ainsi qu'au fur et à mesure des mois et des visites, est née cette coalition des SDF bruxellois et wallons, mécontents et décidés à faire appliquer la loi Onkelinx. C'est à cette époque également que le **Syndicat des locataires** se joignit à l'action.

Les réunions se faisaient soit à Namur dans les locaux de **LST**, soit à Charleroi, et finalement à Bruxelles dans un local près de la gare du Nord. Ne parleraient que les sdf ou anciens sdf concernés, qui donneraient des exemples concrets. Et comme il fallait un nom à cette coalition qui dépassait les frontières de Bruxelles, on inventa le nom de **Coordination Wallonie-Bruxelles**¹⁵ pour signer les tracts, les lettres aux autorités et l'invitation aux conférences de presse.

À cette époque il était encore possible de forcer la porte des bureaux de l'administration, des ministres ou de personnalités politiques. Et même un jour, c'est le journal TV de 13h de la RTBF à Meiser qui a été interrompu par trois sdf. Le message est bien passé, car on avait calculé que nous n'aurions que 60 secondes pour le faire passer.

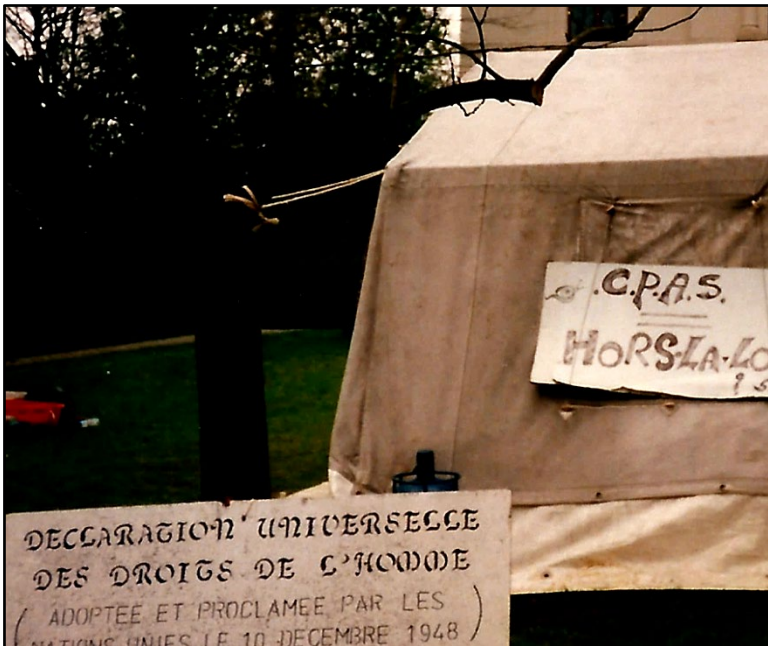
¹⁵ Qui est toujours restée une association de fait

Mais nos réunions à cette époque se sont focalisées sur un document très important à nos yeux : qu'avons-nous à reprocher aux CPAS et que proposons-nous de positif ? Sur de grandes feuilles affichées au mur, on remplit deux colonnes : ce qui ne va pas dans les CPAS et en parallèle, nos propositions. Ces réunions étaient souvent très mouvementées, car la plupart des participants habitaient toujours la rue ou l'avaient quittée dernièrement et certains étaient passablement *imprégnés* ! Une aide précieuse à toute cette action a été apportée par **Paul Trigalet** de Solidarités Nouvelles de Charleroi, prêtre ouvrier et ancien syndicaliste.

Au bout d'un an, un petit livret était enfin rédigé : un ***Cahier des Revendications pour les CPAS***, ce sera notre fer de lance pendant plusieurs années et que nous présentions lors de nos rencontres avec les autorités et même au Palais royal.

Croisade dans les rues de Bruxelles.

En '93 Après deux mois de camping devant le CPAS de la rue Haute, l'idée de continuer la croisade devant les autres CPAS de la Région bruxelloise prit forme car les mêmes problèmes se répétaient partout. Et comme à la fin du mois de septembre le froid s'annonçait, on avait besoin de tentes pour occuper le terrain devant les CPAS malgré l'hiver. *Ils ont des grandes tentes chez Médecins Sans Frontières s'exclame José.* Les gars se présentent à la centrale de MSF et entrent en force dans une voiture munie d'une remorque et se dirigent directement vers le tas de tentes préparées pour le Rwanda (guerre civile) en disant *qu'en Afrique il fait chaud, mais en hiver Belgique, on en a absolument besoin !* Ils partiront ainsi avec deux grandes tentes militaires et une vingtaine de lits de camp direction la place devant le CPAS d'Anderlecht.



Oui, mais à Anderlecht on ne rigole pas. À peine dressées et un court moment de dialogue, les gars sont arrêtés sans ménagement mais la police permet d'entreposer tout le matériel dans notre local provisoire près de la gare du Nord. Cette arrestation administrative a fait l'effet d'une douche froide suite à la violence des policiers. De plus, plusieurs dans le groupe en étaient à leur deuxième ou troisième arrestation.

Lors de la réunion d'urgence suite à cette arrestation, plus d'un dans les troupes bruxelloises voulaient abandonner : *nous, on connaît les flics bruxellois, ils ne rigolent pas.* Heureusement les troupes wallonnes étaient là avec deux arguments de poids : *on a raison, tout le monde trouve que notre action est nécessaire contre une situation illégale.* L'autre argument a été décisif : *on ne vous laissera pas seuls, nous viendrons de toute la Wallonie et ce sera difficile d'enfermer une soixantaine de personnes, surtout que les médias seront présents.*

La décision est prise de remonter les tentes au même endroit, mais après une préparation minutieuse. L'apport de Solidarités Nouvelles de Charleroi avec Paul Trigalet a été déterminant dans ce processus, car ils n'en n'étaient pas à leur première manifestation. L'heure est bien choisie : 23h précises car c'est l'heure du changement des équipes de police, certaines reviennent et d'autres repartent du commissariat proche. À partir de 22h, les petits groupes se retrouvent dans les rues proches avec une voiture munie d'un amplificateur sur batterie. À l'abri des regards, un barbecue est allumé et la viande commence à cuire.

Cinq minutes avant 23h, tout le monde se retrouve devant la place, les tentes commencent à être remontées, le barbecue est bien en vue, la musique donne à fond et on danse : une *fête de quartier* avec une soixantaine de participants venus de Wallonie et Bruxelles. La police hésite, car les équipes qui rentrent laissent le travail à leurs confrères et les équipes qui partent en mission pensent que cette fête est autorisée.

Finalement après deux heures de négociations la partie est gagnée en partie grâce à la présence des médias, les tentes peuvent rester du moment que tout reste propre. Et ce sera le début de cette incroyable aventure qui dura plus d'un an devant le 19 CPAS de la Région Bruxelloise et qui sera qualifiée par les médias de ***Croisade des SDF dans les rues de Bruxelles.***

Au fur et à mesure des mois et des actions bien médiatisées d'octobre '93 à la prise du Château en '95, l'accueil par les CPAS et des Communes sera de plus en plus positif, certains CPAS leur donneront même accès aux douches et leur serviront des repas durant tout leur séjour. Les médias auront du pain sur la planche et seront informés régulièrement par des fax courts et précis, de multiples tracts rédigés souvent sur un ton humoristique seront distribués aux passants, ce qui a contribué à rendre crédible leur action.

Le motif de cet accueil positif par les communes et les nombreux visiteurs venus leur offrir de la nourriture et des encouragements, c'est la manière très respectueuse avec laquelle la *croisade* s'est déroulée : ordre, propreté, respect des personnes. Mais aussi et surtout, parce que nos revendications étaient très bien

fondées et que toujours, nous avons mobilisé les médias en leur donnant les bonnes informations¹⁶. Nous avons cependant pu remarquer que si certains médias aiment les *images chocs*, ce ne sont pas nécessairement eux qui ont été les plus fidèles à l'exactitude des informations !

Dialogues forcés

Durant tous ces mois, les réunions se succèdent, le **cahier des charges** est figolé, et les contacts avec les administrations et les politiques se multiplient : présidents de différents CPAS, Fédération des CPAS de la Région, l'Union des Villes et Communes, Administration de la Région de Bruxelles, Ministre des Affaires sociales de Bruxelles, Ministre Fédéral des Affaires sociales...

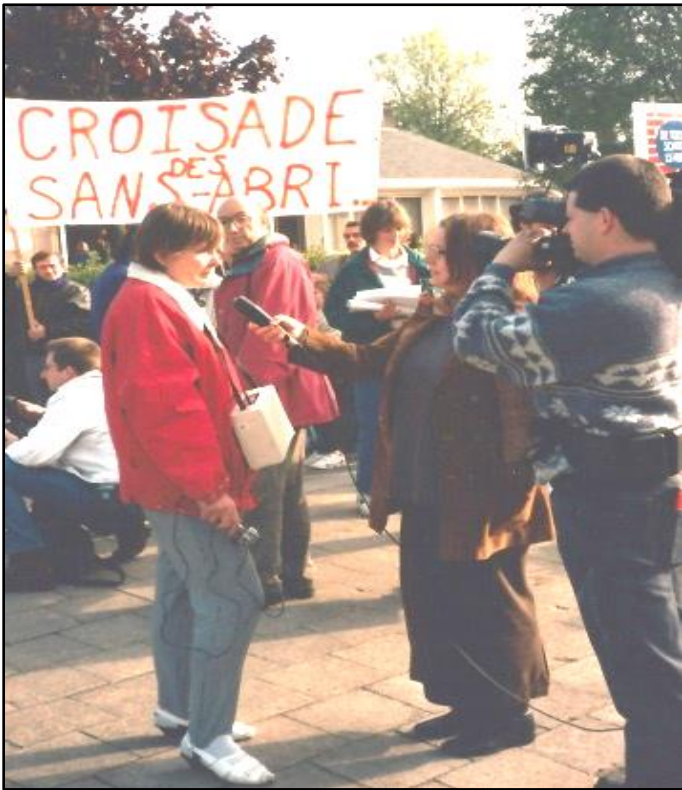
À chaque fois, le même scénario : une bonne préparation, conférence de presse suivie d'une action¹⁷. Ensuite, c'est l'invasion des lieux par quelques personnes, présentation des problèmes, promesse d'une rencontre de travail dans les prochains jours. C'est alors que commence le dialogue avec cette autorité, dialogue

¹⁶ Un merci spéciale à Jeanine Claeys, du journal Le Soir.

¹⁷ Jamais nous n'avons demandé d'autorisation aux Communes pour une manifestation, et nous n'avons été arrêtés qu'une seule fois à la Bourse. Nous avons accroché délicatement des affiches sur le bâtiment et distribuons des tracts. Après deux heures, le Commissaire nous déclare : *vous n'avez aucune autorisation de manifester, de distribuer des tracts et d'utiliser le lance voix, mais on laisse aller. Par contre, les affiches contre un monument comme La Bourse, elles doivent disparaître*. À notre refus, le Commissaire nous prévient qu'il doit obéir aux ordres, et qu'il doit nous embarquer. Il fallait voir sa stupeur quand nous lui avons dit que nous ne résisterions pas, les gars se sont engouffrés eux-mêmes dans le combi ! Mais c'est alors que nous avons compris qu'il ne fallait plus jamais dépasser la limite, car la police a relâché les gars au fur et à mesure, mais n'a libéré les leaders qu'à 2h du matin. Les gars étaient désespérés dans le froid, à la rue et sans argent ! **Plus jamais ça**, avons-nous décidé, désormais nous savons jusqu'où nous pouvons aller !

qui débouche toujours sur le même constat : ***oui vous avez raison, mais on ne sait rien faire, il faudrait changer la loi.*** Retour à nos concertations afin de savoir quelle est l'autorité plus haute qu'il faudra interpeller.

Ces dialogues commencés durant la croisade des sdf devant les CPAS, se sont prolongés tout au long de l'occupation du Château de la Solitude, et pendant de



Des dizaines de manifestations non autorisées et sans problème, car dans la dignité. Les passants nous ont toujours encouragés, car la presse relayait bien nos revendications qui étaient justifiées.

longues années jusqu'en 2006. Dès '98 pourtant, ce fut au niveau Fédéral puisqu'il fallait trouver une solution au problème de la carte d'identité quand on est sans domicile.

La rencontre la plus parlante a été avec le défunt Ministre Peeters chargé des affaires sociales en présence du chef de la police. Ce dernier affirmait que jamais un policier ne pouvait confisquer une carte d'identité ou la couper en deux. C'est alors que Patoche se lève et raconte comment lors d'un contrôle d'identité alors qu'il était à la rue, le policier avait retenu sa carte en lui donnant une attestation provisoire. *Après un mois, je suis allé à la commune pour avoir une nouvelle carte, j'ai donné le papier que le policier m'avait donné. Ils me demandent ma nouvelle adresse. Comme je n'en avais pas, ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire. J'ai demandé qu'ils me rendent au moins le papier d'attestation provisoire, ce qui a été refusé car ce document n'est valable que pendant un mois. Pour la première fois de ma vie, je me suis retrouvé tout nu à la rue : sans identité, je n'existais plus.*

C'est alors que chef de la police prend un air ahuri : ***ah oui, c'est vrai ce n'est pas une confiscation, c'est une retenue administrative.*** Ok, mais ça revient au même ! Il aura fallu deux ans de manifestations pour qu'ils comprennent enfin cela !

CHAPITRE III : CHÂTEAU DE LA SOLITUDE

Mars 1995 au 11 juin 1996

Prise du Château de la Solitude 6 mars 1995

Lors d'une rencontre au PS avec le Président de la Communauté Française, ce dernier cite quelques bâtiments appartenant à la Communauté française qui *pourraient être réquisitionnés pour des SDF*, selon la loi Onkelinx : des écoles, un château, des hôpitaux... Un château ? Les gars commencent à rêver et se mettent à la recherche de ce fameux château. Après deux semaines, ils le découvrent à l'orée de la Forêt de Soignes, près des installations de l'ADEPS le long de l'E 411. Construit par Léopold II pour une courtisane, il est surnommé *Château de la Solitude* du fait de la rareté des visites royales.

C'est un véritable rêve pour eux : un immense château moderne situé en pleine nature, mais pas loin de la Commune et des transports en commun. Par contre, pour les accompagnateurs ce fut un véritable casse-tête. En effet, comment gérer une centaine de personnes qui viennent d'horizons différents, marqués physiquement et psychologiquement par des années à la rue ?

Mais lors de la rencontre en janvier 1994 avec **Guy Spitaels** pour détailler les modalités de l'occupation¹⁸, ils comprirent que de nouveau, il faudrait des mois de

¹⁸ À cette occasion, ils avaient créé trois ASBL : *Compagnons du Partage* (lutte politique), *Main sur le Cœur* (maison d'accueil pour sdf) ; *Château de la Solitude* (gestion des lieux). Ce travail de préparation avait été minutieusement préparé grâce principalement à Alice.

négociations avec différentes administrations pour peut-être ne rien obtenir du tout. Furieux, ils quittent les lieux en jetant leurs documents à la figure Guy Spitaels. Qu'à cela ne tienne, en secret ils continuent à rêver et mettre au point une stratégie d'assaut : une camionnette avec une échelle sur le porte bagage pénétrera dans le domaine et se postera sous une fenêtre du premier étage. Les inscriptions sur le véhicule ne prêtent pas à confusion : une entreprise de lavage de vitres¹⁹. L'objectif est d'accéder à l'aide de l'échelle à la fenêtre, la casser pour entrer et descendre en vitesse pour ouvrir la porte principale. Ils emporteraient une vitre de remplacement afin de ne pas être considérés comme des cambrioleurs. De plus, le jour-même de l'assaut au matin, une somme de 100 frs (2€,5) serait versée sur le compte en banque de la Communauté Française, avec comme motif : **location du Château de la Solitude pour le mois de mars 1995**²⁰. Rapport de force oblige, tous les groupes locaux sont mobilisés : LST Namur/Andenne, Solidarité Nouvelles Charleroi/Liège/Mons, Syndicat des locataires et autres amis. Les rôles sont bien répartis, et une conférence de presse bien préparée (*suivie d'une action*) dans un café proche rassemble plusieurs médias. De nouveau, le groupe explique qu'aucune administration ne veut appliquer la loi Onkelinx pour réquisitionner des bâtiments vides et qu'eux sont toujours sans carte d'identité car sans domicile, ce qui est contraire à la loi.

¹⁹ *Ratons laveurs : lavent vite et avec vigueur !*

²⁰ On appelle cela **squatter à la Bolognaise** car ainsi, le groupe est considéré comme *locataire*, et si le propriétaire veut les faire expulser, il faut passer d'abord par le Tribunal de Paix, ce qui demande du temps et qui permet de mobiliser l'opinion publique. La nouvelle et incompréhensible loi antisquat votée contre l'avis des juges criminalise dorénavant les squatteurs.



À l'orée de la Forêt de Soignes, à côté de l'ADEPS : près de 100 personnes au début 1996

Ils invitent alors les médias à les suivre pour prendre d'assaut le Château.

Comme d'habitude dans de pareilles actions, il faut protéger celles et ceux qui ne peuvent pas risquer une arrestation administrative par peur de perdre la garde de leur enfant, parce qu'ils doivent travailler la nuit, ou parce qu'ils sont liberté conditionnelle... C'est pour cela que la veille, un couple « d'amoureux » s'était baladé sur le site et avait repéré une petite porte de sortie à l'arrière du château et soulevé le grillage pour faciliter une fuite éventuelle.

Mais arrivés en face de l'escalier principal du château, c'est la stupeur, car par un merveilleux hasard (ou un coup de main anonyme), les portes sont ouvertes probablement à cause de travaux. Inutile d'escalader la fenêtre : une soixantaine de personnes s'engouffre en vitesse et entasse les provisions et le matériel nécessaire

à une occupation : couchage, cuisine, vaisselle, provisions, papier w-c, brosses, nourriture etc....

Quelques-uns s'installent sur le toit et durant des heures leur portevoix proclamera dans les deux langues la bonne nouvelle aux habitants du quartier, mais surtout à la Police et au propriétaire : ***n'ayez pas peur, vous avez de nouveaux voisins. Nous n'avons pas de domicile et la loi permet de réquisitionner des immeubles vides pour nous. Nous ne sommes pas des voleurs, nous sommes locataires, et nous avons le récépissé du versement du prix de la location.***

Débuts du Château

C'est ainsi que commença l'incroyable occupation d'un grand château datant des années 1900 : 3 étages et des grandes salles aux très hauts plafonds. Il appartenait à Communauté Française, mais vide depuis des années. Situé en bordure de forêt, il était cependant très facilement accessible par le bus. Toute la journée se passa à explorer les salles, se répartir les lieux, organiser une cuisine, vérifier les toilettes et le chauffage, mais surtout attendre la police pour une expulsion, mais nous étions décidés à résister, surtout que nous avions en main la preuve du virement bancaire pour la location du bâtiment. Nous n'étions donc pas des voleurs, mais des locataires et le conflit devait se régler en Justice de Paix.

Après une longue attente, le lendemain après-midi, c'est finalement une délégation de la Communauté Française qui vient nous expliquer qu'il n'était pas possible que le château soit occupé par des gens qu'ils ne connaissaient pas, et ils n'avaient aucune certitude que le bâtiment serait bien entretenu. Bien gentil tout ça, mais

vu le nombre de personnes présentes et la manière dont le couchage ainsi la cuisine étaient organisées, la délégation se rend compte qu'ils ne pourraient utiliser la force pour nous faire sortir. Il valait donc mieux négocier, car en plus, les médias s'étaient focalisés sur la nouvelle : *des sdf veulent vivre une vie de château !*

La demande du groupe était claire : ce bâtiment est vide depuis des années, donc le gouvernement est obligé par la loi Onkelinx de le mettre à la disposition de personnes sans domicile. La délégation ministérielle refuse, les deux parties se séparent, mais le dialogue n'est pas rompu. En effet, la réputation du groupe a fait le tour de la Belgique non seulement parce que leur revendication de récupérer leurs droits paraît totalement justifiée, mais également grâce à leur conduite respectueuse, bien qu'inédite, durant les nombreuses manifestations et leur bonne médiatisation.

C'est ainsi que grâce à leur croisade dans les de Bruxelles, au soutien de plusieurs personnalités politiques et la pression populaire, une Convention est signée.

Le Ministre accepte une occupation mais elle reste provisoire, ils devront quitter les lieux après un préavis de trois mois en cas de vente ou de travaux. De plus, ils devront placer des portes coupe-feu et des extincteurs et faire renouveler le compteur d'électricité. La Communauté française, de son côté, s'engage à payer une petite partie de la facture du mazout de chauffage. C'est probablement la toute première fois que l'on a parlé en Belgique de « bail d'occupation à titre précaire ».

Le problème auquel il fallait maintenant s'attaquer, c'était de trouver l'argent nécessaire pour effectuer les travaux. Une campagne nationale de récolte de fonds est alors organisée qui rapportera près de 300.000 frs²¹ en un an afin d'effectuer les travaux exigés par les pompiers. Très vite, meubles, ustensiles de cuisine, habits et nourriture sont apportés par des personnes de bonne volonté, de sorte que financièrement parlant la vie devenait possible. A très bon prix, ils se procurèrent même une camionnette qui sera utilisée aussi bien pour le commerce de ferraille que pour le transport de nourriture et des troupes lors de manifestations²².

Organisation dans le Château

Impossible ici de narrer les 15 mois d'occupation, ce serait trop long. Les moments essentiels étaient **l'assemblée générale du dimanche matin**, où les grands problèmes d'occupation étaient abordés : attribution des lieux, calme pendant la nuit, répartition des tâches, contribution de celles et ceux qui ont un revenu, et surtout gestion des conflits et désignation du cuisinier.

²¹ Plus de 7.000€ en '95, l'équivalent probablement de 12.000€ aujourd'hui.

²² Ceci ne signifie pas que le groupe roulait sur l'or. Plus d'une fois les réserves furent vidées et au petit déjeuner, il y avait de l'eau chaude sucrée à la place de café : *on n'a pas l'argent pour acheter du café* ! Par contre à certains moments, c'était l'abondance.



Alain Siénart et Sylvie, les meneurs de l'action

Les leaders de la révolte des SDF et de la Croisade dans les rues de Bruxelles n'étaient évidemment pas préparés à gérer la vie d'un château occupé par une cinquantaine de personnes au début et d'une centaine après 6 mois ! C'est alors qu'**Ampélio**, qui suivait depuis un temps les Compagnons décida de venir s'installer au Château et réussit à y faire régner un peu d'ordre et bien souvent par la force.

Il faut dire qu'apaiser les conflits et répartir les tâches fut un vrai parcours de combattant ! En effet, neuf sur 10 des personnes hébergées étaient des gens blessés par la vie, atterrissant ici après un long parcours de rue épouvantable et certains dépendant de l'alcool. D'autres avaient de très sérieux problèmes de santé physique ou psychologique, conséquence de l'impossibilité pour eux de se payer les médicaments appropriés, car n'ayant ni

couverture de mutuelle, ni droit à un revenu, puisque sans carte d'identité, alors qu'ils étaient tous des Belges.

On ne compte plus le nombre de fois que le règlement d'ordre intérieur a été modifié, suite à des incidents. Plus d'une fois, à 3h du matin, c'est Ampélio qui devait empoigner un gars trop dérangeant pour le parachuter à 10 km de là en lui disant : *débrouille-toi et quand tu auras cuvé, tu pourras rentrer.*

Jamais quelqu'un n'a été exclu, malgré un comportement difficile. Comme la cuisine était commune, on a changé au moins 6 fois de cuisinier. La difficulté n'était pas de cuisiner, mais de savoir qui pouvait y entrer et y rester, car la cuisine, située près de l'entrée, devenait inévitablement le lieu de retrouvailles de « glandeurs » qui n'avaient même pas l'idée de donner un coup de mains.

Finalement, un règlement ingénieux a été trouvé : ***seul le cuisinier est chef à bord, il accepte ou refuse qui il veut, quand il veut, et même les meneurs !***

Vie de Château : domiciliés

Mais le combat politique ne cessa jamais ; près des deux tiers des habitants du château participaient aux nombreuses manifestations et interpellations. Après des mois de lutte, certains avaient pu être domiciliés dans la Commune (Auderghem), et obtenir ainsi une identité et donc, finalement, l'accès aux soins de santé et un revenu minimum ou de chômage. C'était pour tous une victoire, car après un temps, ceux qui avaient récupéré leurs droits et leurs allocations ont quitté le château, puisque grâce à

leurs revenus, ils pouvaient enfin se payer un logement privé, et on les comprend.

Je me souviens d'un jeune couple légèrement handicapé qui était arrivé totalement désorienté, ils étaient comme des moineaux blessés. Après avoir été domiciliés sur le lieu pendant trois mois, ils avaient retrouvé un logement et étaient revenus nous saluer : *dès qu'on est entré dans l'appartement, on s'est mis dans la baignoire et on est resté plus d'une heure, cela fait des années qu'on n'a plus connu ce plaisir.*

Ceci était la preuve que, grâce à la récupération de leurs droits, les gens pouvaient se réinsérer dans la société. Et le combat reprit donc de plus belle afin que **même à la rue**, les gens puissent obtenir une réelle identité, et donc leurs droits. Et grâce à la médiatisation, à la bonne présentation des gars, quelques personnes politiques encouragèrent l'action, de sorte qu'après une rencontre (forcée évidemment) avec le Ministre Fédéral, ce dernier proposa de créer **registre fédéral des sdf** grâce auquel les personnes pourraient recevoir leur minimex, mais pas à deux endroits différents.

Pourtant, la démission prématurée du gouvernement Dehaene au début 1996, mit fin à tous nos espoirs ; il faudra attendre près de 2 ans²³ pour renouer des contacts positifs avec des ministres concernés. La colère était tellement grande qu'une nuit fut programmée pour dormir sur le trottoir de l'habitation privée du premier

²³ Dès la démission, aucune loi ne peut être votée, et après les élections, il faut aller rechercher dans les archives, tous les dossiers du prédécesseur, et donc recommencer l'approche vers le nouveau ministre.

ministre démissionnaire. Je crois que nous n'avons jamais eu aussi froid, car malgré le grand plastic qui nous recouvrait, la pluie a pénétré partout. Le Premier est rentré avec sa famille vers minuit, il ne nous a pas chassés et a reçu une petite délégation : le café était froid, c'était celui du matin.

Le revanche fut prise le jour des élections, c'est toujours le *p'tit José* qui a découvert le bureau où il allait voter et surtout l'heure. Une nouvelle manifestation (non autorisée comme d'habitude) fut organisée, un groupe

Jean-Luc Dehaene et les sans-abri

Le Premier ministre Jean-Luc Dehaene a été pris à partie (photo) hier à Vilvorde par un groupe de « sans domicile fixe » qui manifestaient pour le droit de vote. Comme on le sait, les « sans-abri » ne peuvent aller voter parce qu'ils n'ont pas de domicile et qu'on ne peut leur faire parvenir une convocation électorale.



interpella le ministre et lui offrit une tasse de café vieux de plusieurs jours auquel on avait ajouté de la glace ! La photo de l'incident fit le tour du monde grâce au journal *Herald Tribune*.

Difficile de se souvenir de toutes les activités qui furent organisées dans ce château : théâtre amateur, différents concerts, mariage, séjours de vacances pour une trentaine d'enfants venus du Maroc, conférences de presse, réveillon de Noël et Nouvel An (des dindes, gâteaux de toutes sorte, fruits, poulets... apportés par des amis), fêtes anniversaires. Il y avait également des séjours de trois jours pour des étudiants de 16-18 ans désireux d'approcher de plus près ce grand problème de société, visites de toute sortes. La rencontre la plus importante a été celle des trois jours de la *Rencontre Européenne des SDF*, organisées par le Château.

À cette occasion, certains étaient venus de Hollande, Allemagne, Italie et surtout les leaders du DAL français. La rencontre et les groupes de travail furent bien intéressants et permirent d'échanger de bonnes idées. La décision fut prise de garder contact afin de créer un groupe de pression sur l'Union Européenne afin de pouvoir légalement réquisitionner des logements vides dans les pays de l'Union. C'était une magnifique idée, mais vite noyée au milieu des problèmes journaliers auxquels tous les groupes étaient affrontés.

Grèves de la faim

La patience a des limites, les rencontres avec les personnes politiques sont remplies de promesse mais n'aboutissent pas. Finalement pour forcer la main des

politiques, quelques meneurs entreprirent une première **grève de la faim**. Grève suivie par quelques-uns, mais c'est Alain Siénart qui la mena pendant un mois. Après une pose de quelques mois, et voyant que les politiques ne bougeaient pas, Alain et Sylvie recommencèrent une deuxième grève mais cette fois, de la faim et de la soif. Ils n'arrêtèrent que grâce à l'annonce de la nouvelle qu'une loi venait d'être votée.²⁴ Deux ans après avoir quitté le Château, alors que le couple habitait Stavelot, il reprit une autre grève de la faim et soif, mais cette fois, en solidarité avec les Sans Papiers.

Le motif des deux grèves de la faim au Château était que même si une personne à la rue pouvait être domiciliée au CPAS, ces derniers se relançaient la balle : *ce n'est pas ici qu'il faut s'adresser, c'est là où vous habitiez*. Quand la personne retournait au CPAS de la commune où il résidait avant de perdre son logement, il recevait la même réponse : *mais monsieur, votre appartement est reloué depuis des années*.

Heureusement, au tout dernier moment, poussé par les promesses du Front, Alain accepta de nouveau de boire et évita de peu des conséquences fatales. C'est ce qui donna des ailes au Front pour relancer de solides actions comme celle qui s'est déroulée à l'intérieur même du Palais de Justice de Bruxelles et la nuit dans les arbres devant le CPAS d'Anvers !

²⁴ Un Parlementaire, **Paul Galland**, avait introduit un projet de loi mais ce dernier n'avait pas encore été approuvé par le Sénat. N'empêche que pour convaincre Alain d'arrêter de mettre sa vie en danger, on lui annonça que c'était votémais qu'on attendait les arrêtés d'application.

Apport flamand par le D.A.K. :

L'appui le plus déterminant la lutte a été sans nul doute la coordination avec un groupe semblable d'Anvers. Le **DAK (Daklozen Aktie Komite)**. **Koen Calliauw**, le leader accompagné de deux autres membres était présent lors des Rencontres Européennes des SDF, mais ils n'avaient rien révélé de leurs projets. Ce groupe était connu groupe des autorités anversoises pour avoir ouvert quelques squats, dont le plus grand était le célèbre **Badhuis** : un bassin de natation abandonné depuis des années, très proche de l'Hôtel de ville. Il était occupé depuis de longues années et s'était constitué en asbl.

Mais après leur visite au Château, ils apprirent que le CPAS d'Anvers avait décidé d'abattre un bâtiment d'une trentaine de logements qui venait tout juste d'être rénové. Une décision incompréhensible qui provoqua la colère de certains qui décidèrent de l'occuper avant la destruction. Malheureusement les autorités communales eurent vent de ce projet et, pour empêcher tout squat, les ouvriers communaux reçurent l'ordre de tout détruite à l'intérieur : toilettes, adductions d'eau, fenêtres, électricité etc..

Malgré ces obstacles, le groupe de Koen décida en 1995 de l'occuper en créant l'asbl *Daklozen Aktie Komite*. C'est lors de la conférence de presse à laquelle les gens du Château et de la Coordination Wallonie-Bruxelles étaient invités, que l'alliance Flamands/Francophones fut scellée, avec comme devise **Armoede kent geen grens (la Pauvreté ne connaît pas de frontière)**. C'est ainsi Coordination SDF Wallonie Bruxelles, devint le Front

Commun Wallonie/Bruxelles/Flandres. La pression sur le Fédéral prenait de l'ampleur, car les politiques étaient obligés de nous écouter puisque c'était une clameur venue de tous les coins du pays.

Nos amis Flamands passèrent tout l'hiver dans ce bâtiment ouvert à tous vents et pratiquement sans chauffage et le quittèrent après un an avec la promesse que le DAK serait soutenu par la ville pour ouvrir un abri de jour dans les environs. Plus tard ils occuperont un autre bâtiment communal (anciens greniers communaux) pendant près de deux ans avant d'occuper un monastère (*de Klooster*) situé derrière le Zoo jusqu'en 2010. Dans ces deux lieux, quelques sdf pouvaient loger et de nombreuses activités organisées : école de devoir, peinture, vélo, assistance sociale....

Fin du château 11 juin 1996

Mais la vie au Château devenait de plus en plus difficile : vol de nourriture et de matériel, w-c volontairement bouchés, sabotage de l'électricité, tentatives d'incendie etc Il faut dire qu'au fur et à mesure des mois, les policiers arrivaient la nuit en provenance d'Anvers, de Leuven ou du Brabant pour décharger un sdf ivre mort ou en difficulté psychologique et l'abandonner là, sans autre explication !

De plus, malgré les nombreuses promesses du Gouvernement bruxellois, jamais un assistant social ou un médecin n'y ont mis officiellement les pieds. On avait imaginé qu'un bureau d'aide sociale et juridique aurait pu être créé, mais malgré quelques essais infructueux, rien de sérieux n'a pu être mis sur pied. La seule aide reçue a



Devant les grilles du Palais Royal, avant de les escalader.

été celle d'un médecin aujourd'hui pensionné et qui nous a rendu bien des services : Pierre Vendermissen.

C'est pourquoi, tout doucement les leaders se posèrent la question du suivi à donner à tout cela. En occupant ce château, leur volonté n'avait pas été de créer un nouveau centre d'hébergement pour des sdf, mais d'avoir une base pour mieux lutter, et montrer qu'avec une vraie domiciliation, les gens pouvaient remonter la pente.

C'est ainsi qu'au début du printemps 96, la décision fut prise de quitter le château avec un préavis de trois mois. Après avoir bien expliqué les raisons de cette décision, les animateurs firent une promesse qui fut tenue : tout le monde serait relogé avant de fermer, et une dizaine de Compagnons trouveraient un autre lieu à

louer pour vivre ensemble en paix. L'idéal auquel tout le monde rêvait c'était évidemment de louer une petite ferme et de s'y organiser : peine perdue, c'était hors de prix.

La dernière personne à quitter le château devait aller chez Germain Dufour à Liège. Son chauffeur était heureux de l'y conduire, mais il perdit tout sourire en arrivant. En effet, chez Germain, on n'acceptait pas de femmes, à *la rigueur une nuit, mais pas plus*. De plus, on n'accepte pas de grands chiens et..... elle en avait deux ! Le retour à Bruxelles fut moins joyeux et finalement un logement fut trouvé chez un loueur de sommeil. Heureusement elle n'y resta que deux nuits, elle n'était pas en sécurité.

Le plus gros problème fut alors de vider entièrement le château : une entreprise gigantesque, de même que le nettoyer ainsi que les abords : trois grands containers blancs : plus de 100.000frs (2.500 €)²⁵. Et lorsque le propriétaire (secrétaire du Ministre) vint faire l'état des lieux, il avoua que *le Château était en bien meilleur état qu'avant l'occupation*.

Après la fermeture, une dizaine de Compagnons du Partage s'installèrent dans une maison à **Seneffe**²⁶, mais se séparèrent après deux ans, chacun reprenant son autonomie propre, l'association étant dissoute. **Ampélio** a travaillé à « La Rencontre » rue de la Senne mais est décédé en 2017. **Alain Siénart** et **Sylvie** sont dans la région de Malmedy et continuent à travailler pour les

²⁵ Pendant deux ans, Alain et sa femme durent apurer cette dette.

²⁶ C'est dans une chapelle de la Commune que fut célébré le mariage d'Alain et Sylvie, ainsi que d'Ampélio et Sarah. Des noces d'ailleurs précédées d'un fameux brûlage de culottes dans les rues de St Josse !

démunis, mais surtout dans le cadre de distribution de nourriture. Le Front SDF continue ses actions, avec le même objectif qu'au départ : les droits des sdf en séjour légal, donc, une carte d'identité valable. C'est un travail fastidieux que d'obliger les CPAS à respecter les directives fédérales pour la radiation de la commune et pour la reconnaissance du statut d'isolé. En effet, le Fédéral ne peut rien faire quand un CPAS ne respecte pas les lois, la seule possibilité est que la personne lésée attaque son CPAS au tribunal. Rares sont ceux qui osent le faire.

Et pendant toutes ces années, le Front a organisé chaque année des rencontres de trois jours en rassemblant des groupes des trois Régions ; des rencontres organisées notamment à Sivry, St Vith, Anvers, La Louvière, souvent à Bruxelles... L'objectif était à la fois de mieux nous connaître, nous former, et mieux coordonner les actions.

C'est la rencontre à St. Vith qui aura été la plus marquante, avec comme conclusion *qu'il vaut bien mieux être pauvre dans une région pauvre que pauvre dans une région riche*. Dans la première en effet on est aidé, dans la seconde au contraire, on est présumé responsable de sa situation ou même coupable de fraude.

Chapitre IV : FRONT COMMUN FLANDRE- WALLONIE-BRUXELLES

Au niveau Fédéral

C'est au cours de l'occupation du Château, et grâce à l'alliance avec les Flamands, que le Front SDF prit sa dimension fédérale et commença à être reconnu par plusieurs ministères concernés.

Bien des actions ont alors été menées à Anvers²⁷ et devant les CPAS d'autres villes de Flandre, grâce à l'appui du DAK. La plus percutante s'est déroulée à l'intérieur du Palais de Justice à Bruxelles dans les années 2004. Comme il est absolument interdit de manifester dans ce lieu sacré, nous avons organisé une conférence de presse dans le café à l'arrière du bâtiment (toujours « suivie d'une action »), nous sommes entrés en ordre dispersé et en profond silence, sans distribuer de tracts, mais avec des inscriptions visibles et claires sur les vêtements. La presse a réussi à prendre certaines vues : action relayée par les médias dans les trois Régions belges. C'est ainsi que le lendemain, le chef du Cabinet du Ministre des Affaires sociales nous téléphone : *Bravo, cette fois, le Ministre ne peut y échapper sous peine d'être interpellé par ses collègues, car votre action et vos revendications ont été relayées par les médias des trois Régions !* Pourtant, ce n'est qu'après deux ans de harcèlement du Fédéral par le Front, que sortit la fameuse circulaire du 4 octobre 2006 précisant que c'est au CPAS de demander la

²⁷ Entre autres, la célèbre nuit passée dans les arbres devant le CPAS. L'objectif était de revendiquer le statut d'isolé et plus de cohabitant quand on dort à la rue.



Avec le D.A.K Anvers : Manu Chiguero, Philippe De Craene, Koen.....

radiation de l'ancienne commune si la personne n'a pas encore été radiée.

Pas à pas

La lutte et le harcèlement des autorités qui avaient commencés dans les années 1995 ont continué grâce à l'obstination de petits groupes de militants flamands, bruxellois et wallons. C'est morceau par morceau que des bribes de circulaires ont été obtenues, mais chaque fois à la force des poignets et d'actions parfois rocambolesques, comme la nuit passée dans les arbres en face du CPAS d'Anvers, celle passée sur le trottoir du Premier Ministre Dehaene et même l'escalade de la grille du Palais Royal !

En effet, Alain et José avaient appris en '95 qu'il y aurait une rencontre nationale de « Lutte contre la Pauvreté » organisée par le Fédéral à Braine-le-Comte en

présence du Roi. Bien sagement nos deux amis prirent place dans la foule, mais au fur et à mesure des discours, la colère montait en eux. En effet, à entendre les orateurs, le gouvernement faisait d'énormes efforts pour sortir les gens de la pauvreté, alors que sur le terrain, ils constataient que la pauvreté ne faisait qu'augmenter. Ils se levèrent alors en hurlant *si tous ces ministres arrêtaient de s'en mettre plein les fouilles, il n'y aurait plus personne dans les rues*. À la fin de la séance, le Roi et la Reine demandèrent à rencontrer nos deux loustics et semblèrent intéressés par le problème. La Reine termina même en les invitant à la tenir au courant. Demande qui ne tomba pas dans l'oreille d'un sourd. En effet, après avoir présenté notre cahier de revendications aux autorités compétentes, on a voulu aller plus haut : vers le Roi et la Reine.

À cette époque, la croisade était encore sous tente devant le CPAS de Laeken. Deux réunions furent nécessaires pour préparer l'action, car il est interdit de manifester face au Palais royal, et nous ne voulions surtout pas être arrêtés, même administrativement.

Après la conférence de presse, seuls trois journalistes de confiance ont été mis au courant de notre action : présenter ce cahier au palais royal en face du Parc royal. En petits groupes, pour ne pas nous faire repérer, nous arrivons aux abords du palais, arrêtés par la grille, notre lance voix demande de voir la reine pour lui remettre un courrier en réponse à sa demande. Comme rien ne bouge, Alain commence à escalader la grille, suivi d'une quinzaine de personnes, le lance voix annonce notre intention de remettre du courrier à la reine et finalement au moment de frapper à l'immense porte, elle s'ouvre et

un jeune gendarme apparaît tout peureux en précisant qu'il fallait s'adresser à l'arrière du palais pour déposer du courrier. C'est alors que Paul Trigalet a répliqué : *nous on est polis, on n'entre pas chez le gens par les cuisines !* Une action de nouveau bien organisée et médiatisée dans les trois Régions.

Et c'était là l'outil principal du Front : les **médias**. Mais en second lieu, le fait d'avoir raison dans des revendications bien présentées par ces mêmes médias. Mais il ne faut pas oublier que plus d'une fois **certaines personnes politiques** se sont également faites les complices de nos actions. De même certains **administratifs ou membres de bureaux ministériels** ont été pour nous un autre atout de poids.

Registre national des SDF : ce fut une première demi-victoire obtenue grâce à une pluie d'appels téléphoniques et de fax dans les années '97. Afin que les sdf puissent recevoir leur minimex (RIS) sans carte d'identité. Mais afin qu'ils ne puissent s'inscrire dans plusieurs communes, le CPAS devait d'abord consulter un Registre national d'inscriptions, afin d'être certain qu'il n'y a pas double inscription.

Pour le Front, c'était une victoire, oui mais nous n'avions pas évalué toutes les conséquences et les frustrations. En effet, cela résolvait le problème des gens au RIS, mais pas celui des chômeurs, des pensionnés, bref le problème d'être sans carte d'identité. C'est pour cela que ce moyen ne fut pratiquement jamais utilisé.

Guide pour les sans-abri : en 1996, le Front avait photocopié à des centaines d'exemplaires le *Guide du*

routard sdf au pays des CPAS, agrémenté de caricatures de **Sticky**²⁸. Rédigé par les SDF eux-mêmes, ce guide expliquait tous les droits que les sdf avaient, et surtout la manière de se présenter et de les réclamer auprès des CPAS. Là aussi ce fut une lutte acharnée. En effet, malgré l'ordre donné par le Ministre de le publier, l'administration exigeait d'y mettre **également les devoirs** des SDF, ce qui aurait augmenté sérieusement le volume de cette plaquette. Heureusement qu'à l'intérieur de l'administration fédérale, des personnes avaient bien compris le problème des sdf. Mais ce n'est qu'après de nombreux va-et-vient entre l'administration et le Front qu'un texte fut enfin approuvé, un guide en deux langues et en format de poche. La première édition date des années 1998, et a été rééditée une dizaine de fois après mise à jour. Elle continue de l'être tous les deux ans.

Adresse de référence première étape : février 1997, une circulaire stipule que les SDF peuvent être inscrits à l'adresse du CPAS en adresse de référence : y être vraiment domicilié et donc avec une carte d'identité valable. En juillet 1998, une autre circulaire précise les conditions et rappelle qu'il y a également possibilité de s'inscrire chez une personne physique.

À cette époque, nous avons pensé que le problème était résolu et plusieurs amis ont bénéficié de cet outil pour retrouver leurs revenus de remplacement (pension, chômage, minimex...). Pourtant, au cours des années, les nouvelles arrivent de plus en plus alarmantes : de nombreux sdf se voient refuser cette adresse de

²⁸ Merci à ce militant liégeois caricaturiste bien connu.

référence parce qu'on les renvoie d'un CPAS à l'autre comme des *balles de ping-pong*.

CPAS compétent : afin de mettre fin à ce jeu de balle de ping-pong avec les sans-abri, une nouvelle circulaire rappelle simplement la loi du 2 avril '65 : le CPAS compétent est celui de la commune *où la personne se trouve habituellement* ! Là aussi, le Front a dû interpellé de nombreuses fois le Parlement bruxellois et fédéral, jouer au ping-pong devant des administratifs, envoyer des fax, publier des communiqués de presse etc...

Radiation de l'ancien domicile : ce fut probablement la circulaire qui exigea le plus d'énergie et de ténacité, car il fallait que le Ministère de l'Intérieur et celui des Affaires sociales se mettent d'accord sur une procédure. En effet, une des conditions pour qu'un sdf soit inscrit en adresse de référence au CPAS ou chez un ami, est qu'il soit d'abord radié de son ancienne commune. Bien des CPAS refusaient donc de donner l'adresse de référence à cause de ce motif et renvoyait la personne demander la radiation dans son ancienne commune. Peine perdue, car un citoyen ne peut demander cette radiation lui-même, et c'est reparti pour une nouvelle guerre !

Le Front organisa des manifestations ludiques, interpella dans des séances publiques du Parlement²⁹ mais il n'y avait que des promesses. Ce fut alors la tâche du secrétaire de procéder à un véritable harcèlement de l'administration fédérale. Harcèlement téléphonique, par lettres, par fax, tous les moyens furent bons pendant

²⁹ Lors d'une rencontre, et à l'instigation de notre ami Joseph Gevas, nous avons tous mis un nez de clown et soulevé des pancartes : *vous aurez bientôt fini ?*

deux longues années. Finalement, c'est le 4 octobre 2006 que sortit la fameuse circulaire signée par les deux ministres concernés : c'est le CPAS où la demande est faite qui doit demander à la commune où la personne est toujours inscrite, de la radier. Et cerise sur le gâteau, un formulaire de demande est ajoutée en annexe³⁰.

Obliger les CPAS à obéir à la loi : il ne suffit pas que les ministres signent des circulaires, il faut encore qu'elles soient connues et respectées par les CPAS. C'est pourquoi, dans les années 2006-2007, le Front organisa des opérations coup de poings dans une douzaine de CPAS : Mons, Tournai, Mouscron, Liège, Dinant, Leuven, Gand, Ostende, Couvin, Liège.... La même technique qui a porté ses fruits : 22h la veille, un fax pour prévenir que nous demandons d'être reçus par des responsables, 09h une petite remorque aménagée par Ampélio derrière sa voiture permet de dresser de grands panneaux devant le CPAS en 10 minutes et nous interpellons gentiment les passants en offrant du café, biscuits et des flyers expliquant ce qu'est l'adresse de référence.

Seuls les médias locaux sont prévenus afin que la bonne nouvelle arrive aux oreilles de la population du coin. Chaque fois, malgré la manière cavalière d'opérer, nous avons été reçus par les responsables des CPAS. Une seule réponse désarçonnante vint du président du CPAS de Tournai : *moi vivant, jamais je ne donnerai de l'argent à quelqu'un pour qu'il continue à la rue, je le relogerai*. On a vu après ce qu'il en a été.

³⁰ Et malgré cette circulaire très claire, douze ans après, bien des personnes se font encore éjecter par des CPAS : *non monsieur, vous ne pouvez avoir une adresse de référence parce que vous n'êtes pas radié de votre ancienne commune*. Décision illégale, mais...

Dans la liste, les trois CPAS qui eurent la prime de la désobéissance furent Anvers, Liège et Charleroi. À Anvers, nous avons dû nous coucher sur les rails du tram pour être reçus par le CPAS : nous avons pourtant demandé l'autorisation qui avait été acceptée, mais le CPAS refusait malgré tout de nous recevoir. C'est la police, appelée par la compagnie des trams qui nous a ouvert la porte du CPAS au lieu de nous interpeller !!! La position du CPAS était claire : *oui nous connaissons la loi, mais jamais nous n'obéirons, c'est trop compliqué. Nous donnons 50€ par semaine aux SDF et qu'ils s'en aillent !* Deux heures de discussion pour arriver à les convaincre que l'adresse de référence était essentielle pour retrouver le droit au chômage, à la pension, aux allocations familiales etc... Mais ce n'est que deux ans après que le CPAS se mit en ordre.

Liège : comme le président du CPAS était président de



Blocage du tram devant le CPAS d'Anvers afin d'être reçus selon leur promesse. C'est la police qui fera respecter cette promesse !!!

tous les CPAS wallons et qu'il était très susceptible, un courrier fut adressé à tous ses conseillers ainsi qu'aux responsables de quelques grands CPAS de Wallonie, au Bourgmestre de Liège et aux média évidemment. Le texte était court mais clair : *le CPAS de Liège est dans l'illégalité*. Dix jours après, le président nous invitait pour nous signaler que *contrairement à d'autres CPAS, nous donneront maintenant l'adresse de référence au SDF*. Tout cela, sans aucune allusion à notre courrier.

Charleroi a reçu le pompon de la tromperie : *oui, nous savons que c'est illégal de considérer une personne sans abri comme cohabitant. Nous connaissons la loi, mais nous ne la respectons pas, allez au tribunal !* Ce n'est qu'en 2014, sous prétexte d'une nouvelle circulaire ministérielle que le président fit croire à tous que désormais, ces personnes devaient être considérées comme isolées, alors qu'ils devaient l'être depuis 2007 !

Prime d'installation : lorsqu'une personne sort de la rue pour s'installer dans un logement, elle n'a aucun meuble ni ustensiles de cuisine. C'est pour cela qu'après plusieurs rencontres avec l'administration et le cabinet du ministre, l'octroi d'une prime fut décidé (Moniteur 18 janvier 2005) pour que les personnes puissent de nouveau s'équiper, une prime d'environ 1.000 € mais une seule fois dans la vie. Malheureusement, depuis quelques années un virus commence à se propager dans le pays en commençant évidemment à Anvers : n'accorder la prime que sur preuve d'achat³¹. Une parlementaire tente même d'en faire une circulaire pour tout le pays.

³¹ Vous êtes remboursés sur base des preuves d'achat, il faut donc avancer l'argent. Si vous ne pouvez pas, vous demandez au vendeur la

RIS comme isolé : il ya des années que nous le réclamions car la plupart des CPAS considéraient la vie à la rue comme meilleur marché que dans un logement puisqu'il ne faut pas payer de loyer. C'est oublier qu'à la rue la vie est chère, il faut tout payer, même pour les toilettes et le café du matin. De plus, avec la moitié du minimex, il leur était impossible d'épargner pour retrouver du logement.

Dans les années 1998, le Front avait organisé une *NUIT dans les arbres* devant le CPAS d'Anvers pour dénoncer cette injustice, Alain, Sylvie, Koen et les autres ont ainsi passé la nuit perchés dans les arbres devant le CPAS d'Anvers., mais c'est seulement en 2007 que le statut de personne isolée fut enfin reconnu aux SDF.

Collectif Morts de la rue Bruxelles (créé collectivement par ATD, Bij Ons et le Front SDF) l'objectif est de garder mémoire des personnes décédées soit dans la rue, soit trop tôt du fait d'avoir vécu dans la rue. Un hommage leur est rendu chaque année dans la grande salle de l'hôtel de Ville de Bruxelles et il y a toujours une délégation présente à la mise en terre. En octobre 2004, lors de la journée internationale de lutte contre la Pauvreté, il avait été demandé aux diverses associations de venir avec le symbole d'un logement le plus baroque possible. Nous ne voulions pas y participer, puisque sans logement, mais soudain quelqu'un s'écria : *bé si qu'on a un logement, et il est définitif : notre cercueil !*

facture, vous venez au CPAS pour recevoir la somme, vous achetez et revenez au CPAS avec les preuves d'achat : bien des trajets. La parlementaire ajoute que « c'est un cadeau », puisque la prime peut être fragmentée.



Enfin un domicile fixe : le cercueil. C'est l'étincelle qui déclencha la création du Collectif des Morts de la Rue/Bruxelles avec ATD et Bij Ons.

Cette idée géniale de participer à la marche avec un cercueil en carton fut rapidement réalisée et nous avons affiché sur ce dernier la liste d'une trentaine d'habitants de la rue décédés et dont nous ne savions même pas à quelle date, ni où ils étaient. Cette liste fut lue en fin de cortège dans un silence de m... Le jour même, décision fut prise avec ATD Quart Monde et Bij Ons de nous retrouver, car c'était intenable pour nous de n'être avertis bien souvent que longtemps après du décès d'un ami : quand est-il mort, comment, où est-il... ?

La décision était prise, mais la mise en route difficile, car il fallait convaincre les hôpitaux et les services communaux de nous prévenir. Ce ne fut pas aisé d'être mis au courant du lieu et de l'heure de la mise en terre, il fallait insister, car la réponse était : *lorsque les Pompes Funèbres auront le temps !* Aujourd'hui, grâce à l'apport

précieux de l'association Diogènes, la situation est totalement différente et a pris une belle ampleur. Notre satisfaction est grande, car les années suivantes ont vu surgir la même initiative dans d'autres villes : Charleroi, Anvers, Liège, Malines....

Conférence Européenne de Consensus : lors de la présidence de l'Union Européenne en 2010, le gouvernement organise une rencontre des 28 pays de l'Union sur le thème du sans abris, rencontre préparée deux ans à l'avance, le Front faisant partie du Comité directeur. Il fut mandaté officiellement pour mener une enquête dans cinq pays européens sur les revendications des sans-abri. C'est principalement l'aile flamande du Front, **Philippe** et sa femme **Dominique**, qui la menèrent au prix de nombreux efforts et des centaines d'heures passées au décryptage et à la rédaction d'un rapport final.

Nos revendications rejoignent celles de bien d'autres intervenants : *on tourne en rond et nous faisons vivre les maisons d'accueil, les assistant sociaux et tous ces scientifiques qui n'arrêtent pas de faire des enquêtes sur notre dos, et pour lesquels ils sont bien payés.* En effet, bien souvent les personnes quittent la rue pour être hébergées dans un centre qu'ils quittent après un temps pour un logement privé, mais comme il y a peu de suivi, ils retombent à la rue et on recommence le circuit. Avec d'autres intervenants et au nom des Sans Abri Européens, nous exigeons que désormais les maisons d'accueil fassent autant d'efforts pour suivre les personnes après leur sortie que pendant leur séjour.



Nombreuses réunions au 123 rue Royale. Depuis octobre 2018, à la Poissonnerie

Quelques années après, l'UE finança un projet appelé **Housing First** : avant tout, loger la personne, mais avec un suivi très sérieux. En Belgique il a été pris en mains par le Relais Social de Charleroi, étendu par après à plusieurs grandes villes du pays et financé par le Fédéral.

Les résultats sont positifs : près de 80 % de réussite, et avec les personnes les plus « difficiles », ce qui est bien, mais qui ne concerne probablement qu'un ou deux % de la population à la rue : celles et ceux qui sont le plus « gênant » aux yeux des touristes.

Syndicat Européen des SDF (European Homeless Union E.H.U.) : dans la foulée de l'enquête européenne, le rêve de créer un syndicat de sdf de l'UE pris forme. Nous voulions mobiliser les autres pays sur le même thème : une identité réelle pour des personnes originaire d'

l'Union et sans domicile dans un autre pays de l'Union, ainsi qu'un minimum de 300 € remboursés par l'Union grâce à une cotisation. Mais la mobilisation fut extrêmement difficile à cause non seulement des distances, mais surtout des différences d'attitude des États par rapport aux sans domicile. Entre la Hongrie qui criminalise les sdf et les emprisonne, et la Belgique qui les invite au Parlement, la différence est énorme.

Et pour les 300€, c'était utopique car dans plusieurs pays de l'Union, les sdf n'ont droit à aucune aide et plus d'une fois emprisonnés. Il faudra probablement plus de 20 ans pour qu'enfin, une personne issue d'un pays de l'UE et qui se trouve dans un autre pays de l'Union puisse avoir une véritable carte d'identité, ainsi qu'un revenu. Et dans deux ou trois générations, ce seront les personnes non-européennes en quête d'un avenir meilleur, qui auront peut-être des droits.

Référent social de la SNCB : toujours dans la foulée de la Conférence de Consensus, alors que certains pays voulaient interdire totalement la présence de sdf dans les gares, la résistance fut grande. Finalement le projet d'un assistant social pour les chemins de fer fut financé à l'essai par l'UE dans plusieurs grandes gares, dont Bruxelles, Rome, Cologne et Paris. L'objectif était d'établir de bonnes relations entre les voyageurs, les travailleurs, les commerçants et les SDF. De plus, leur rôle était de rester en contact avec toutes les associations proches des SDF.

Après une évaluation positive, la SNCB engagea une personne pour Bruxelles et le Front était chargé de suivre cette initiative. C'était un vrai succès, car **Sylvie** réussit à

rétablir de bons contacts avec les différents services dans les gares et avec les associations. Malheureusement, aux yeux de la SNCB, elle était trop « sociale » et pas assez « SNCB ». Malgré notre résistance acharnée, elle fut obligée de démissionner. Depuis 2014, ce sont trois « référents sociaux » qui sont engagés pour les gares des trois régions. Evidemment, même si ce sont des personnes qui ont un véritable sens social, elles appartiennent au service « Sécurail », ce qui est différent.

Adresse de référence : bonnes pratiques : bien que des milliers de personnes à la rue ou abritées provisoirement chez des amis en Belgique utilisent cet outil, il est manié de manière fort différente par les CPAS et par les administrations communales³². De plus, bien des CPAS ne préviennent même pas que la personne a le droit d'être considérée comme isolée ! C'est pourquoi en 2014, le Front a harcelé la COCOM de la Région de Bruxelles pour faire une enquête dans les 19 communes. Un simple sondage sur les pratiques des CPAS et les Services Population de la Région bruxelloise sur l'utilisation de l'adresse de référence a révélé de fortes différences, et même des violations de lois.

Après deux ans de travail, la *Section Actions Sociales* publia une plaquette bilingue qui relève les bonnes pratiques pour l'application de l'adresse de référence. Le Front en est fier, car ces pratiques reprennent

³² **Ces dernières** ont reçu deux fois de la part du Ministre de l'Intérieur, une mise en garde : être très vigilants avant d'attribuer l'adresse de référence chez un particulier, à cause du danger de banditisme ou de fraude sociale. Le Ministre demandait d'ailleurs aux Communes de faire faire l'enquête sociale préliminaire par les CPAS, mais ces derniers vous inscrivent chez vous évidemment.

exactement mais de façon bien détaillée ce que le Front propose dans un flyer dont plus de 2.000 exemplaires ont été distribués dans les deux langues dans toute la Belgique.

CHAPITRE V : EN CHANTIER DEPUIS 2018

Prévention du sans abrisme : après deux années d'efforts, le Front a obtenu qu'une réflexion soit organisée au niveau Fédéral sur la prévention. Le problème est de proposer des mesures qui pourraient empêcher des personnes de perdre leur logement. Un groupe de travail au niveau des trois Régions a été créé afin de pouvoir exposer ces mesures à tous niveaux de pouvoir : « prévention du sans abrisme ».

Parmi ces mesures, demande est faite que tous les locataires d'un immeuble menacé de fermeture pour cause d'insalubrité reçoivent le même courrier que le propriétaire, car ainsi ils peuvent encourager les travaux ou programmer leur expulsion. Plus d'une fois en effet, les locataires savent que le bâtiment risque d'être fermé pour cause d'insalubrité, mais ne sont au courant de rien du tout, et reçoivent soudain un ordre de quitter endéans quinze jours.

On propose aussi que dès qu'un propriétaire accuse son locataire auprès du Juge de Paix, le CPAS soit mis au courant ; de même on demande la condamnation au pénal pour un propriétaire qui expulse illégalement son locataire et surtout sensibilisation des policiers sur ce sujet.

En effet, jamais les policiers n'acceptent une plainte en cas d'expulsion illégale, ils renvoient toujours chez le Juge de Paix, car selon eux, il s'agit d'un conflit entre propriétaire et locataire. Oui, mais la plupart du temps, il y a des actes criminels qu'ils doivent absolument acter : violation de domicile, bris de serrure, menaces, mise en danger de biens privés.... L'expérience a d'ailleurs montré que si l'inspecteur téléphone sur le champ au propriétaire en l'informant qu'il est en infraction, celui-ci accourt pour régler le problème à l'amiable.

Le texte est disponible sur le site du SPF et de l'asbl La Strada. Il devrait être présenté lors d'une conférence interministérielle sur la pauvreté, mais on ne se fait pas d'illusion. L'important pour nous, c'est que des associations de militants ou des partis se saisissent de l'un ou l'autre point pour faire pression sur leur Commune ou Région pour le mettre en œuvre.

Inspection des CPAS : depuis 2014, sur le site du SPF Intégration sociale, on peut trouver dans l'onglet *outils CPAS* les rapports annuels d'inspection par ordre alphabétique : plus de 200 par an. Pour nous et tous les militants des droits des plus faibles, c'est une mine incroyable de perles, car régulièrement des CPAS sont « pointés du doigt » pour pratiques qualifiées par le Fédéral d'illégales.

Malheureusement il n'y a aucune sanction prévue. Et lorsque vous questionnez un assistant social d'un CPAS coupable, il vous répond : *oui je sais que c'est illégal, mais ici on ne respecte pas ces lois. Si vous n'êtes pas d'accord, il suffit d'aller au tribunal et probablement que vous gagnerez, mais nous, sans condamnation du Tribunal, on*

continue. Et même si ce CPAS est condamné, il rectifiera le tir pour la personne concernée mais continuera allégrement à gruger les plus faibles qui n'osent pas ou ne savent pas se défendre.

Heureusement que les avocats Pro Déo sont de nouveau gratuits.³³ Mais les CPAS savent très bien qu'ils sont très rares celles ou ceux qui oseront porter plainte contre eux : *on ne mord pas la main qui vous nourrit*.

C'est cela qui nous a décidé de fouiller ces rapports pour repérer ces illégaux afin de les interpeller. Après un an ou deux, certains CPAS ont pris tenu compte de la remarque du Fédéral. D'autres par contre font toujours l'objet des mêmes remarques du CPAS après trois ans. C'est pourquoi nous continuons les rappels à l'ordre et nous invitons l'une ou l'autre association locale à réagir.

Définition de « sans abri » : c'est le dossier sur lequel nous planchons en 2018, car la seule fois où le Fédéral a donné la définition de sans abri, c'est dans la circulaire concernant la prime d'installation en 2005 : un sans-abri, c'est quelqu'un qui est à la rue, dans une maison d'accueil, ou *quelqu'un qui est hébergé provisoirement chez un ami*. Mais, depuis quelques années, certains CPAS ou assistants sociaux mal intentionnés utilisent la définition européenne (ETHOS) d'un sans logement pour refuser l'adresse de référence : *non monsieur, vous n'êtes*

³³ On ne compte pas les heures de travail, de réunions et les milliers d'€ que chaque recours au Conseil d'État exige. À l'heure de rédiger ce texte, deux lois ont été déclarées illégales : pro déo payant et les célèbre Service Communautaire (travail obligatoire main volontaire !). ON attend la décision pour deux autres : secret professionnel des AS et la loi antisquat. Les juges fédéraux avouent qu'ils sont fatigués avec toutes ces lois mal ficelées.

pas sans abri, car vous êtes hébergé provisoirement chez un ami.

En effet, cette définition comporte six catégories et la première est malheureusement intitulée *sans abri = à la rue ou dans une structure d'accueil*. C'est ainsi que certains mal intentionnés considèrent que la personne qui est provisoirement réfugiée chez un ami n'est pas sans abri et n'a donc pas droit à l'adresse de référence puisqu'elle est sous un toit. Et même des employés du Fédéral ont fait cette grave erreur, heureusement une seule fois. Le combat reprend donc de nouveau en 2018.

Certains assistants sociaux oublient qu'ils doivent se référer à la définition utilisée dans la circulaire destinée aux CPAS et pas dans l'accord gouvernemental. Et même s'ils le font, ce dernier parle bien de « ne dispose pas son logement » : un logement privé, à lui personnellement.

Ce qu'il faudrait faire, c'est se mettre en route pour convaincre la Feantsa (Fédération Européenne des Associations Travaillant avec les Sans-Abri) de corriger leur texte en qualifiant la 1^o catégorie de « sans toit » et pas de « sans abri », ce qui prête à confusion. Mais là, ce serait encore un autre et long combat car il s'agit d'une définition acceptée par les pays de l'UE.

CHAPITRE VI : POURQUOI ET COMMENT CONTINUER

Le Front SDF a été défini sociologiquement parlant, comme un *nouveau mouvement social*. Cela signifie qu'il est né dans des circonstances socio-économiques et politiques bien précises qui ne se répéteront pas et qu'il est mené majoritairement par les personnes concernées. Il a un but précis, et celui-ci étant atteint, il disparaît ou devient une association comme une autre.

C'est ainsi qu'après avoir obtenu leurs droits dans les années 2006-2010, de nombreux SDF concernés ont disparu de la circulation, ce qui est normal, et nous pensions mettre la clef sous le paillason. Deux raisons nous ont fait changer d'avis : le nombre d'appels de plus en plus pressant de personnes hébergées provisoirement chez des amis qui se voyaient refuser l'adresse de référence. En second lieu, du fait de son passé de « syndicat des sdf » sans en avoir le nom, le Front s'était forgé une place au niveau Fédéral et Régional : *au lieu de crier dans la rue, venez et participez aux structures fédérales et régionales pour faire entendre vos revendications*.

C'est ainsi Front participe au **Service de Lutte contre la Pauvreté** (dans la foulée du Rapport Général sur la Pauvreté) ainsi qu'à la Plateforme fédérale de Lutte contre la Pauvreté. À Bruxelles, il fait partie du **Conseil Consultatif de l'Aide sociale** et de **La Strada** (Service Régional bruxellois d'Appui aux sdf). Les réunions mensuelles permettant de rester en contact avec de nombreuses associations de terrain c'est ainsi que bien

des revendications peuvent remonter plus haut³⁴. Ceci n'empêche pas d'avoir des rencontres avec les responsables de CPAS dans plusieurs villes du pays.

D'un autre côté, le nombre d'appels au secours n'a fait qu'augmenter au cours des années, que ce soit par téléphone ou par mail : des personnes qui, après de nombreuses recherches, nous demandent des précisions. Il s'agit presque toujours de celles à qui le CPAS a refusé l'adresse de référence alors qu'elles sont hébergées provisoirement chez une connaissance.

Toutes les couches de la population sont concernées : des demandeurs d'emploi exclus du chômage, des personnes pensionnées dont le conjoint est décédé, des indépendants comme garagiste, pharmacien, commerçant.... et même des personnes qui travaillent. Le plus dramatique, ce sont des jeunes qui se voient soudainement exclus des formations Actiris /ONEM ou même de pouvoir passer leur permis de conduire parce qu'ils ne savaient pas que leur carte d'identité n'était plus valide parce qu'ils n'étaient plus domiciliés quelque part.

Coupables d'être pauvre et sans domicile. Depuis plusieurs années, l'ambiance belge et européenne est à la culpabilisation et la criminalisation des personnes démunies, accusées de vider le budget de l'aide sociale. On les accuse de vider frauduleusement les caisses publiques et de causer du tort aux classes moyennes dont une bonne partie risque un jour de tomber dans la

³⁴ Plus d'une fois, même si nous avons toujours refusé d'être membre des Réseaux wallons, bruxellois et flamands de lutte contre la pauvreté, nous travaillons ponctuellement la main dans la main sur des sujets très précis : mendicité, adresse de référence...

précarité. C'est oublier que si les caisses de sécurité sociale se vident, c'est parce qu'elles ne se remplissent plus. Les gouvernements se montrent incapables de lutter contre la fraude fiscale de sorte que les caisses de sécurité sociale ne sont plus alimentées correctement. Et d'un autre côté, ils se réjouissent que le nombre de milliardaires en euros augmente ainsi que leurs richesses.

Pour les personnes sans domicile, cela signifie que non seulement elles sont soupçonnées de fraude, mais qu'elles sont surtout accusées d'être responsables de leur situation. Et ceci ne concerne pas seulement les personnes sans domicile, mais toute personne fragilisée par la vie : malades de longue durée, personnes en invalidité, demandeurs d'emploi, remboursements de mutuelle.... Vous n'êtes plus quelqu'un que la société doit aider, mais vous êtes présumé coupable, c'est à vous d'amener toutes preuves possibles et inimaginables pour prouver que vous êtes en difficulté ; de son côté, l'administration inventera toujours de nouveaux moyens pour prouver le contraire.

Ainsi, dans certains CPAS, des assistants sociaux sont payés pour faire, la nuit, le tour des personnes en adresse de référence et qui dorment à la rue ou dans des squats. Sous prétexte de vérifier qu'ils n'ont besoin de rien, ils peuvent également les radier s'ils ne les trouvent pas une deuxième fois en un mois. D'autres CPAS obligent toutes celles et ceux qui reçoivent le RIS de venir « pointer » une fois par mois pour être certains qu'ils sont toujours sur le territoire de la commune. D'autres administrations se proposent d'engager des détectives privés pour contrôler le statut d'isolé ou de résident effectivement sur le territoire.....

Pauvrophobie

En septembre 2018, un livre a été publié aux Éditions Luc Pire par le Forum Bruxellois contre les inégalités. Il dénonce la chasse aux pauvres, la peur des pauvres. De plus en plus de villes ont organisé la chasse aux « mancheurs », les bancs « anti SDF » ou autres artifices pour repousser les exclus de la société loin des yeux de la « bonne société ».

Les pauvres font peur, et surtout les personnes sans domicile, ce sont les premières victimes de cette *Pauvrophobie*³⁵.

Ce livre décortique près d'une petite centaine d'affirmations outrageantes à l'encontre des personnes vivant dans la précarité : *les pauvres sont atteints de maladies mentales, les pauvres finissent en prison, les sdf sont incapables de vivre en logement autonome, sdf est un choix.....*

³⁵ Ce terme n'est pas encore reconnu par l'Académie Française, mais il se trouve déjà dans Wikipédia

ANNEXE

Revendications et propositions élaborées lors d'un colloque organisé par le **Collectif Contre les Exclusions** 27 juin 2006.

Constats en 2006 : la situation des SDF (au moins pour ceux qui sont en séjour légal) s'est un peu améliorée depuis une dizaine d'année : grâce à leur combat, des lois ont été rendues applicables, des très nombreux services se sont multipliés du moins dans les grandes villes. Pourtant de nombreuses lacunes subsistent et elles sont d'autant plus intolérables que la richesse et le luxe s'affichent de plus en plus, ce qui augmente la souffrance causée par la fracture.

- De nombreux SDF se voient dans l'obligation de rejoindre les grandes villes car il n'y a de structure d'accueil de jour ou de nuit dans leur région. Ce fut d'ailleurs le thème d'un week-end de formation : *Il vaut mieux être pauvre dans une région pauvre que pauvre dans une région riche, car là on n'existe pas.*
- De nombreux SDF auraient pu éviter la rue, ou en sortir plus rapidement, s'ils avaient mieux connu leurs droits et surtout si on les leur avait accordés sans mettre de multiples embûches.
- De nombreux SDF se voient exclus d'abris de nuit ou de maison d'accueil à cause de leur animal de compagnie
- De nombreux SDF se plaignent de ne pas être pris en considération : des fontaines d'eau potable disparaissent du paysage, de même que les urinoirs et W-C. Bien souvent leur liberté de circulation est entravée par à cause de leurs paquets : pas de consignes adaptées à leurs besoins dans la plupart des grandes villes.

- Plus d'une fois, des gens de la rue ou des personnes précarisées *pètent les plombs* et rompent tout contact avec leur assistant social, car ils n'ont pu continuer leur traitement médical, faute d'argent. C'est ainsi qu'ils se retrouvent à la rue et y restent.

Douze ans après ces constats, y a-t-il de grands changements, à part la chasse à la mendicité, la loi anti-squat et l'augmentation drastique des personnes qui perdent leur domicile privé et se réfugient provisoirement dans la famille ou chez des amis ?

En tous cas, ce que l'on constate sur le terrain, c'est que des millions sont dépensés à « gérer » et à « étudier » les personnes sans domicile, et que la machine à exclure marche bon train.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre un : situation des Sans Abris avant 1993	5
Chapitre deux Compagnons du Partage	
Révolte devant les CPAS.	9
Camping devant le CPAS.....	9
Coordination Wallonie-Bruxelles.....	11
Croisade dans les rues de Bruxelles.....	15
Dialogues forcés.....	18
Chapitre trois : Château de la Solitude.....	21
Débuts.....	24
Organisation, vie.....	26
Grèves de la faim.....	31
Apport des amis Flamands (DAK).....	33
Fin du château.....	34
Chapitre quatre : Front Commun SDF/Gemeenschap- pelijke Dakloze Aktie Komité (DAK).....	38
Pas à pas : Registre national, guide SDF, Adresse référence, RIS isolé, Radiation.....	39
Collectif Morts de la Rue/Bruxelles.....	47
Conférence de Consensus à l'UE.....	49
Autres acquis.....	51
Chapitre cinq : En chantier.....	53
Chapitre six : Pourquoi continuer ?.....	57
Annexe.....	61

En hommage à tous les **Compagnons du Partage** et autres sdf qui ont choisi la lutte à la résignation. Il est impossible ici de les citer toutes et tous, certains ont déjà rejoint leur domicile définitif, mais voici au moins quelques noms en plus de celles et ceux qui sont cités dans ce livret : Jacky, Patrick, Alexandre, Moumous, Casser la Voix, Grégory et Sylvie,, Pierre, Ghislaine, Bernadette, Chenu et Margo, Boule de Neige, Jean, Omar, Marcel, Dalida,

Il y a également tous les amis et amies venus de Namur, Liège, Charleroi, Mons, La Louvière, Anvers, Leuven..... : Denis, Paul Trigalet, Michel, René, Robert, J.Cl. Bomhals, Germain Dufour, Marc, Didier, Isabelle, Luc, Roland, Marie Claire, Marie Pascale, Arlette, Diabolo, Lembo, Olivier, Gilbert, Willy, Muril, les deux Joseph et toutes celles et ceux dont on a oublié le nom mais qui ont marqué cette lutte.

Merci aussi à certains journalistes qui nous ont suivis et qui fidèlement, ont porté haut la voix des Sans Voix. C'est également le cas de certains administratifs et hommes ou femmes politiques qui ont bien entendu nos voix et qui ont mis beaucoup d'énergie pour que des décisions nécessaires soient prises.